

Vaz Martin 16/06/17

# Pampelonne, la concession de 12 ans sera votée ce lundi

**Ramatuelle** Lors d'une réunion mercredi avec les plagistes, le maire a annoncé que les élus délibéreraient, lundi 19 juin, sur l'appel à candidatures pour les concessions entre 2019 et 2030

Le futur visage de la plage de Pampelonne se dessine chaque jour un peu plus : et les conseillers municipaux, lundi prochain, voteront certainement pour le lancement de l'appel à candidatures des lots de plages sur une longue période : une concession de 12 ans, entre 2019 et 2030.

Le maire a eu beau rappeler que c'était « une réunion de travail » « les exploitants de plage ont émis beaucoup de réserves, teintées d'inquiétudes.

« Pour la saison à venir, au mois de septembre, il y aura l'appel d'offres pour la saison 2018 », a évoqué l'édile dans un premier point.

Mais avant cela, sera lancé le fameux appel à candidatures, tant redouté par les plagistes actuels, pour la toute nouvelle concession établie pour la période 2019 à 2030.



Les inquiétudes sont apparues au grand jour lors de cette réunion entre la ville et les exploitants.

(Photo D. R.)

gataires d'apporter avec le dépôt de pli, une présenta-

travail estival. Trop long pour d'autres, ce qui laisse-

drier estival : « Nous avons un gros travail de conseil à

rer les dossiers, complète Guy Martin. Vos concurrents ne dorment pas l'été... Ce n'est pas négatif, c'est un bonus. »

## ■ Qui démolira les établissements ?

Qui démolira les lots, interroge l'exploitant Kaled Kouclair ? Au début, la ville avait parlé de quatre lots, se souvient-il. « Après réflexion, la commune va démolir tous les établissements après la saison 2018 », indique le maire. Entre novembre et décembre pour la destruction, précise le dircab.

**“Celui qui veut se payer une danseuse à Pampelonne sera éliminé”**

blèmes, j'en suis bien conscient. Mais on ne peut pas être accusé de favoritisme vis-à-vis des sortants. On doit être prudents avec la mise en œuvre du règlement. On a une échéance à la saison 2019. Et il y aura des candidats qui vont mal le vivre. » Sur la même ligne, Guy Martin se veut rassurant : « Les critères de sélection comportent en 4<sup>e</sup> position celui de la cohérence économique, les trois premiers étant axés sur la qualité de la prestation. Celui qui veut se payer une danseuse à Pampelonne sera éliminé. On espère une vraie diversité avec des petits candidats qui ont toute leur place sur la plage. »

L'association des exploitants s'inquiète également d'une hausse prévisible de la redevance « sachant les investissements de 11M d'euros prévus pour les équipements publics ».